

Votants : 78
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 septembre 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 29 septembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 septembre 2015

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CAN ET LA VILLE DE NIORT POUR L'ACQUISITION DE PRESTATIONS DE DEVELOPPEMENT ET TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE DES SITES INTERNET DE LA CAN ET DE LA VILLE DE NIORT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Sébastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Thierry BEAUFILS à Jérôme BALOGE, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Thierry DEVAUTOUR à Véronique HENIN-FERRER, Robert GOUSSEAU à Jean-Martial FREDON, Agnès JARRY à Marie-Chantal GARENNE, Dominique JEUFFRAULT à Sébastien PARTHENAY, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Jacqueline LEFEBVRE à Alain BAUDIN, Sophia MARC à Alain GRIPPON, Elmano MARTINS à Florent SIMMONET, Alain PIVETEAU à Elodie TRUONG, Marc THEBAULT à Dominique SIX

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Jean-Luc CLISSON par Michel FERRAND

Titulaires absents :

Amaury BREUILLE, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Gérard GIBAUT, Robert GOUSSEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Jacques MORISSET, Alain PIVETEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Marc THEBAULT

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Christine HYPEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 SEPTEMBRE 2015

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CAN ET LA VILLE DE NIORT POUR L'ACQUISITION DE PRESTATIONS DE DEVELOPPEMENT ET TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE DES SITES INTERNET DE LA CAN ET DE LA VILLE DE NIORT

Monsieur **Jean BOULAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Lors de sa séance du 16 mars 2015, le Conseil d'Agglomération a approuvé le « Schéma de Mutualisation » entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Ce schéma propose dans ses orientations une stratégie de mutualisation des actions de communication.

Dans ce cadre, la CAN et la Ville de Niort envisagent de mettre en place, un groupement de commandes afin d'acquérir, par le biais d'un accord cadre mono attributaire, des prestations de développement et de tierce maintenance applicative autour des sites Internet des deux collectivités. Ce marché est exécuté et financé indépendamment par chaque entité pour ses besoins propres. Les actions suivantes seront réalisées :

- Pour la CAN, réalisation d'un nouveau site internet, maintenance et évolution des sites internet gérés par la CAN
- Pour la ville de Niort, maintenance et évolution des sites internet gérés par la ville,

Le montant maximum de l'accord cadre s'élève à 200 000,00 € HT pour 3 ans, selon la répartition suivante :

- Pour la CAN : 130 000,00 € HT,
- Pour la Ville de Niort : 70 000,00 € HT.

Les dépenses liées à cet accord cadre seront dans l'enveloppe déterminée par les votes des budgets de chaque collectivité.

En conséquence, il convient de constituer le groupement de commandes en vue de la passation de l'accord cadre. La convention désigne la CAN coordonnatrice de ce groupement. La coordonnatrice du marché est chargée de la passation. L'exécution revient à chacune des collectivités pour la part qui la concerne.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la convention constitutive du groupement CAN, Ville de Niort, et autoriser sa signature.

- Autoriser la signature de l'accord cadre à l'issue de la procédure.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jean BOULAIS

Vice-Président Délégué